

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 janvier 2015

LA CROISSANCE ET L'ACTIVITÉ - (N° 2498)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 2583

présenté par

M. Tourret, M. Ferrand, M. Castaner, M. Grandguillaume, M. Robiliard, M. Savary, M. Travert,
Mme Untermaier et Mme Valter

ARTICLE 70

À l'alinéa 6, après après la première occurrence du mot :

« le »,

insérer les mots :

« projet de ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel, de précision.